

## LE CARNET | ANNONCES LÉGALES

ISÈRE Pour les locataires et les propriétaires

## Un nouveau numéro d'information pour le logement indigne

Le ministre chargé de la Ville et du Logement et l'Agence nationale pour l'information sur le logement (l'Anil), mettent en service un numéro d'appel téléphonique spécial logement indigne. Que vous soyez habitant ou que vous ayez connaissance d'une telle situation, vous pouvez contacter le 0 806 706 806, au coût d'un appel local, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, du lundi au vendredi. Un conseiller sera à votre écoute et vous expliquera les démarches à effectuer.

## Que se passe-t-il quand j'appelle le numéro infos logement indigne ?

Lorsque vous composez le numéro unique, vous entendez tout d'abord un message vocal : "Vous êtes sur la ligne Infos Logement indigne", vous devez alors taper les deux chiffres de votre numéro de département pour être dirigé vers l'Agence départementale d'information sur le logement (l'Adil) de votre département. Une fois mis en relation avec votre Adil, un conseiller juriste de l'Adil 38 est à votre écoute, que vous soyez locataire, propriétaire bailleur ou occupant, agence immobilière ou syndic.

## Comment le conseiller procède-t-il si je suis

## locataire ?

Si vous êtes locataire, le conseiller apprécie et évalue la nature et l'importance des désordres (humidité, risque d'effondrement de la toiture, chauffage défectueux...) de votre logement. Selon les informations que vous lui communiquez, il vous informe sur vos droits et obligations. Il vérifie également si le bailleur a déjà été informé des désordres et selon quelles modalités. Il vous proposera de remplir une grille d'évaluation pour permettre une préqualification de l'état de votre logement.

## Que se passe-t-il si je suis propriétaire ?

Si vous êtes propriétaire bailleur ou propriétaire occupant, le conseiller vous informe de vos obligations et des aides financières disponibles pour faciliter la réalisation des travaux. Les modalités et conséquences de la conservation de l'allocation de logement sont, le cas échéant, portées à votre connaissance. De même, le conseiller vous indique les démarches d'information préalables à fournir au locataire avant l'exécution des travaux.

En Isère, il existe différents dispositifs de lutte contre le mal logement, le conseiller juriste de l'Adil

vous accompagnera tout au long de la procédure vers les bons interlocuteurs.

## L'habitat indigne, c'est quoi ?

Constituent un habitat indigne les lieux utilisés à des fins d'habitation alors qu'ils ne sont pas prévus à cet effet. Il s'agit des logements dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes, pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé. L'habitat indigne comprend par exemple les situations de logements insalubres, qui présentent un risque pour la santé des occupants (intoxication au monoxyde de carbone, saturnisme, problèmes respiratoires liés à des émissions de particules dans le logement, électrocution...).

L'habitat indigne inclut également les logements concernés par une procédure de péril, c'est-à-dire les situations présentant un risque de stabilité ou de solidité des ouvrages. C'est notamment le cas lorsqu'un immeuble menace la sécurité des habitants, des voisins ou simplement des passants. C'est alors le maire qui est chargé d'identifier ces désordres et de mener les procédures.

**EURO** Legales

Publiez vos marchés publics  
• [ledauphine.marchespublics-eurolegales.com](http://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com)

Publiez vos formalités  
• [ledauphine.wedessocietes-eurolegales.com](http://ledauphine.wedessocietes-eurolegales.com)

**le dauphiné**

Le Journal d'Annonces Légales de référence

CONTACTS ISÈRE 04 76 88 73 84 04 76 88 73 24 [LD.legales@ledauphine.com](mailto:LD.legales@ledauphine.com)

## MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures adaptées (plus de 90000 euros)

## VILLE DE CHAMROUSSE

Avis d'appel public à la concurrence

M. Brigitte De Bernis - Maire  
35 Place des Trilles - 38410 Chamrousse - Tél 04 76 89 90 21  
L'avis implique un marché public.  
Objet : Réalisation d'une piscine collective de type « prêt à l'emploi ».  
Procédure : Procédure adaptée.  
Forme du marché : Prestation divisée en lots ; non.  
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :  
20% Valeur technique de l'offre  
80% Prix.  
Détails dans le règlement de consultation.  
Remise des offres : 27/10/20 à 12h30 au plus tard.  
Envoi à la publication le : 12/10/2020.  
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>

225120100

## SOCIÉTÉ D'HABITATION DES ALPES - PLURALIS

Avis d'appel public à la concurrence

Service Marchés - 74 cours Beccourt-Gastellon  
CS 80224 - 38500 VOIRON CEDEX  
Mail : [achats@pluralis-habitat.fr](mailto:achats@pluralis-habitat.fr)  
Web : <http://www.pluralis-habitat.fr>  
L'avis implique un marché.  
Objet : VOIRON (38500) - Résidence Dechandol - 13-15-17 Rue Mollière - Remplacement des menuiseries extérieures.  
Référence acheteur : VS/VOIRON DECHANDOL  
Type de marché : Travaux.  
Procédure : Procédure adaptée.  
Durée : 6 mois.  
Forme du marché : Prestation divisée en lots ; oui.  
Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots.  
Les variantes sont refusées.  
Lot N° 1 - Menuiseries extérieures PVC  
Lot N° 2 - Peinture extérieure.  
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).  
Remise des offres : 05/11/20 à 17h00 au plus tard.  
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.  
Unité monétaire utilisée, l'euro.  
Validité des offres : 160 jours, à compter de la date limite de réception des offres.  
Envoi à la publication le : 12/10/2020.  
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com>

225149000

## AVIS

Enquêtes publiques

225071000

Mairie de Monestier de Clemont

Avis d'enquête publique

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Monestier de Clemont (38), du jeudi 29 octobre 2020 au samedi 28 novembre 2020 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs.

Monsieur Denis CUVILLIER domicilié à SAINT SAVIN (38) a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le président du tribunal administratif de GRENOBLE (38).

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et parafés par le commissaire enquêteur, seront mis à la disposition du public en mairie de Monestier de Clemont (38), pendant la durée de l'enquête, du jeudi 29 octobre 2020 au samedi 28 novembre 2020 inclus.

Tous les jours de la semaine, du lundi au samedi de 09 heures à 12 heures, - à l'exception des dimanches et des jours fériés

Le public pourra prendre connaissance du dossier et configurer ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de Monestier de Clemont (38500), au 103 Grand'Rue.

Le dossier sera disponible sera disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : [www.monestierdeclemont.fr](http://www.monestierdeclemont.fr)

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à [enquete.plu@monestierdeclemont.fr](mailto:enquete.plu@monestierdeclemont.fr)

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de Monestier de Clemont (38) pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le mercredi 04 novembre 2020 de 14 heures à 18 heures, - le samedi 14 novembre 2020 de 09 heures à 12 heures, - le vendredi 20 novembre 2020 de 14 heures à 18 heures, - le lundi 23 novembre 2020 de 09 heures à 13 heures, - le mercredi 25 novembre 2020 de 14 heures à 18 heures.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie Monestier de Clemont (38) et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet www.monestierdeclemont.fr.

À l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du secrétariat de la mairie de Monestier de Clemont. Le maire de MONESTIER DE CLEMONT Eric FUFMANCZAK

224957600

## ADMINISTRATION

## Comment déclarer la naissance de son enfant ?

## Principe

La déclaration de naissance est obligatoire pour tout enfant. Attention : pour les parents non mariés entre eux, la déclaration de naissance ne vaut pas reconnaissance, sauf pour la mère si elle est désignée dans l'acte de naissance de l'enfant. Pour établir le lien de filiation, une démarche de reconnaissance volontaire doit être effectuée.

## Délai

La déclaration doit être faite dans les trois jours qui suivent le jour de la naissance. Si l'enfant naît un mer-

credi, un jeudi ou un vendredi, ce délai est repoussé au lundi suivant. Une naissance qui n'a pas été déclarée dans ce délai, ne peut être inscrite sur les registres que sur présentation d'un jugement rendu par le tribunal de grande instance dans lequel est né l'enfant.

## Démarches

La naissance est déclarée par le père, ou à défaut, par le médecin, la sage-femme ou une autre personne qui aura assisté à l'accouchement. La déclaration de naissance est faite à la mairie du lieu de naissance.

L'acte de naissance est rédigé immédiatement par un officier d'état civil.

## Pièces à fournir

- Le certificat établi par le médecin ou la sage-femme.  
- La déclaration de choix de nom si les parents souhaitent utiliser cette faculté.  
- L'acte de reconnaissance si celui-ci a été fait avant la naissance.  
- Le livret de famille pour y inscrire l'enfant, si le(s) parent(s) en possède(nt) déjà.

## Coût

La déclaration de naissance est gratuite.

## ADMINISTRATION

## Nouveauté pour le Pacs

Les missions du tribunal d'instance en matière de Pacs civil de solidarité (Pacs) sont transférées à l'officier d'état civil de la mairie : conclusion, modification et dissolution de Pacs.

## Conclure un Pacs

Avant le 1<sup>er</sup> novembre 2017, pour faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs, les partenaires qui ont leur résidence commune en France devaient s'adresser : soit au tribunal d'instance compétent du lieu de leur résidence commune, soit à un notaire.

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre, il faut s'adresser soit à la mairie (commune de résidence commune), soit à un notaire. Il n'est plus possible d'enregistrer un Pacs auprès du tribunal d'instance.

## Modifier ou dissoudre un Pacs

Si le Pacs a été initialement enregistré auprès du tribunal d'instance (cas des Pacs conclus avant le 1<sup>er</sup> novembre 2017 uniquement) il convient de s'adresser à l'état civil de la commune du lieu du greffe du tribunal d'instan-

ce où a été enregistrée la convention initiale. Autrement dit, si le Pacs a été enregistré auprès du tribunal d'instance de Grenoble, il convient de s'adresser à la mairie de Grenoble.

Si le Pacs a été initialement enregistré devant la mairie (cas des Pacs conclus à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2017 uniquement) il convient de s'adresser à la même mairie.

## Le Dauphiné Libéré - Vaucluse Matin

Christophe Tostain Président Directeur Général, Directeur de la publication

S.A. LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ

Capital : 24 769 520 €

N° d'imp. 99 ans à compter du 14 juin 1945

Siège social : 650 route de Valence 38913 Veurey Cedex

Principal actionnaire : SIM 99,99%

Impression : Le Dauphiné Libéré - Veurey Tirage moyen 247 410 exemplaires

Origine du papier : Franco

Taux de fibres recyclées : 83,5%

Autographation : Pflot 0.01 Kg/tonne de papier.

Audience mesurée par : AUF/PRESSE

Direction générale Centre de presse 38913 Veurey Cedex Tél. 04 76 88 71 00 Fax 04 76 85 80 20 [ledauphine.com](http://ledauphine.com)

Publicité : GROUPE DAUPHINÉ MÉDIA

Commission paritaire n° 04 21 C 83387

PEFC 215044

224957600

**EURO** Legales

Publiez vos marchés publics

**le dauphiné**

Le Journal d'Annonces Légales de référence

CONTACT : 04 79 33 84 72

**Plateforme de dématérialisation**

>> OBLIGATOIRE DÈS 40.000 €

- Mise en ligne de l'avis et des pièces
- Alarques aux entreprises
- Correspondance
- Réponses électroniques
- Négociations
- Lettres de rejet / notification
- Données Essentielles

+ de 200.000 entreprises inscrites au niveau national

La plateforme de référence des marchés publics

[ledauphine.marchespublics-eurolegales.com](http://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com)



## CONTACTS ISÈRE

6 88 73 86

6 88 73 24

legales38@ledauphine.com

le dauphiné libéré

## Le Journal d'Annonces Légales de référence

Mentions légales : Dans le cadre de la transparence de la vie économique, les publications des annonces judiciaires et légales sont régies par l'Arrêté du 21 décembre 2012 modifié le 16 décembre 2019, qui fixe les règles de présentation ainsi que l'articulation obligatoire, soit 1 91 € HT/m/m colonne pour 2020.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que si les formulaires dûment remplis parviennent à la Société trois jours au moins avant la réunion ; les formulaires électroniques de vote à distance peuvent être reçus jusqu'à la veille de la réunion, au plus tard à 15 heures.

**A défaut de quorum pour l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 NOVEMBRE 2020, une seconde Assemblée Générale Extraordinaire sera convoquée avec le même ordre du jour le 17 DÉCEMBRE 2020, à 11 heures au siège social.**

Le Directoire

228568400

## AVIS

## Enquêtes publiques

Préfecture DE L'ISÈRE -  
Direction départementale de la protection des populations

## Installations classées pour la protection de l'environnement

**Avis d'Enquête publique**  
**Demande d'augmentation de l'activité de traitement des terres excavées, de boues et déchets de béton de l'établissement VICAT Communes de MONTALIEU-VERCIEU et de BOUVESSE-QUIRIEU présentée par**  
**Siège social : société VICAT Tour Manhattan 6 rue de l'Iris - 92095 PARIS La Défense Cedex**

Par arrêté préfectoral n°DDPP-IC-2020-10-26 du 28 octobre 2020 une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du **lundi 23 novembre 2020 à 9h00 au mercredi 23 décembre 2020 à 16h30**

Au terme de la procédure, une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus pourra être adopté par arrêté préfectoral. L'autorité compétente pour prendre la décision est le Préfet de l'Isère.

**Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier comprenant une étude d'impact et l'avis tacite de l'autorité environnementale, est consultable :**

- à la mairie de la commune Montalieu-Vercieu et de Bouvesse-Quirieu sur support papier et sur un poste informatique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie ;
- sur le site internet des services de l'État en Isère, à l'adresse suivante : [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr).

**Pendant la durée de l'enquête publique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :**

- sur le registre d'enquête mis à la disposition du public à la mairie de Montalieu-Vercieu et de Bouvesse-Quirieu ;
- par courriel à l'adresse électronique suivante : [ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr](mailto:ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr) jusqu'au mercredi 23 décembre 2020 à 16h30
- par voie postale à la mairie de Montalieu-Vercieu, à l'attention du commissaire enquêteur.

L'ensemble de ces observations et propositions sera annexé au registre d'enquête tenu à disposition à la mairie de Montalieu-Vercieu et de Bouvesse-Quirieu. Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet des services de l'État en Isère ([www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)).

**Le commissaire-enquêteur, M. Alain GIACCHINI,** recevra les observations orales ou écrites du public :

- En mairie de Montalieu-Vercieu,** aux jours et heures suivants :  
- mardi 24 novembre 2020 - de 13h30 à 16h30  
- mardi 8 décembre 2020 - de 13h30 à 16h30  
- mercredi 23 décembre - de 13h30 à 16h30 et
- En mairie de Bouvesse-Quirieu,** aux jours et heures suivants

(DDPP) - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble  
(tél : 04.56.59.49.61).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la DDPP - service installations classées, à la mairie de Montalieu-Vercieu et de Bouvesse-Quirieu et sur le site internet des services de l'État en Isère ([www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)), pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

228612900

## MAIRIE DE MONESTIER DE CLEMONT

## Avis d'enquête publique

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Monestier de Clermont (38), du **jeudi 29 octobre 2020 au samedi 28 novembre 2020 inclus**, soit pendant 31 jours consécutifs.

Monsieur Denis CUVILLIER domicilié à SAINT SAVIN (38) a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le président du tribunal administratif de GRENOBLE (38).

**Les pièces du dossier et un registre d'enquête** à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, **seront tenus à la disposition du public en mairie de Monestier de Clermont (38), pendant la durée de l'enquête, du jeudi 29 octobre 2020 au samedi 28 novembre 2020 inclus.**

- **Tous les jours de la semaine, du lundi au samedi de 09 heures à 12 heures,**
- **à l'exception des dimanches et des jours fériés**

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Monestier de Clermont (38650), au 103 Grand'Rue.

**Le dossier sera disponible sera disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : [www.monestierdeclermont.fr](http://www.monestierdeclermont.fr)**

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à [enquete.plu@monestierdeclermont.fr](mailto:enquete.plu@monestierdeclermont.fr)

**Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de Monestier de Clermont (38) pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes**

- le **mercredi 04 novembre 2020 de 9 heures à 13 heures,**
- le **samedi 14 novembre 2020 de 09 heures à 12 heures,**
- le **vendredi 20 novembre 2020 de 9 heures à 13 heures,**
- le **lundi 23 novembre 2020 de 09 heures à 13 heures,**
- le **mercredi 25 novembre 2020 de 9 heures à 13 heures.**

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie Monestier de Clermont (38) et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet [www.monestierdeclermont.fr](http://www.monestierdeclermont.fr)

À l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du secrétariat de la mairie de Monestier de Clermont.

**Le maire de MONESTIER DE CLERMONT**  
**Eric FURMANCZAK**

228636400

## COMMUNE DE CRAS



# Écoliers



derrière le gymnase du collège Marcel-Cuynat.

# ile

1<sup>er</sup> septembre, les  
e la commission  
re communal d'ac-  
ont confié le poste  
rsonne à domicile  
ersonnes âgées à  
t, instauré sur un  
ations.  
e dispense depuis  
x heures de pré-  
aine à trois per-  
Huez et l'Alpe  
amenée, selon  
es emmener fai-  
honorer les ren-  
eux, ou simple-  
te tout va bien.  
sence pour un  
ge convivial  
ire face à des  
nt.  
chez le méde-  
rianne a évo-

qué le bien-fondé de cette déci-  
sion du CCAS.  
Renée déclare avoir apprécié  
la précédente préposée qui ve-  
nait de Bourg d'Oisans, mais ma-  
nifeste plus d'affinité avec Ma-  
rienne qui peut partager des  
souvenirs communs de la vie  
dans la station, de personnes  
connues de toutes les deux entre  
autres. Marianne est de « bonne  
composition », souligne Renée  
qui admet avoir « du caractère »,  
et vit mal certains refus, dont son  
transport tous les matins pour  
retrouver ses amies fidèles au ca-  
fé, servi par Maryse à Huez. Sel-  
on Marianne, « ses mamies »  
apprécient cette offre du CCAS,  
qui maintient un lien social, ap-  
porte un service notoire surtout  
en cas d'autonomie réduite.

MCA

ancemarchés.com  
S LES JOURS, TOUS LES MARCHÉS PUBLICS

il  
marchés publics  
omplet du web

# MONESTIER-DE-CLERMONT Plan local d'urbanisme : une enquête publique est en cours



Denis Cavillier et Denis Furmanczak, maire de la commune.

C'est Éric Furmanczak, maire de la commune, qui a donné, mercredi 4 novembre, le coup d'envoi de la première des cinq permanences de Denis Cavillier, commissaire enquêteur, désigné par le préfet de l'Isère, dans le cadre de l'avis d'enquête publique portant sur la révision du plan local d'urbanisme (PLU), de la commune de Monestier-de-Clermont. Cette enquête prendra fin samedi 28 novembre.

Les permanences se tiennent dans la salle des mariages, en présence du commissaire enquêteur, et auront lieu, samedi 14 novembre, de 9 h à midi, vendredi 20 novembre de 9 à 13 h, lundi 23 novembre de 9 à 13 h et le mercredi 25 novembre de 9 à 13 h. Il est également possible de prendre rendez-vous auprès du commissaire enquêteur, lors de ses permanences en téléphonant au 04 76 34 06 20. La population peut prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet (hors permanences), au secrétariat de mairie au jour et heures d'ouverture de la mairie, ou par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Monestier-de-Clermont, ou encore par courrier électronique à [enque-plu@monestierdeclermont.fr](mailto:enque-plu@monestierdeclermont.fr)

## À TABLE!

avec votre quotidien

108 pages - 5,90 €

**LES SOUPES**  
UN PLAT DE SAISON  
COURBONNAY  
ET RECONCOMAN

70

### À LA CHALEUR DES FOURNEAUX...

le dauphiné

EN VENTE chez votre marchand de journaux  
ou boutique [le-dauphiné.com](http://le-dauphiné.com)

### BON DE COMMANDE

Oui, je souhaite recevoir ..... exemplaire(s) de **À TABLE!** (Automne-hiver 2020) au prix de 5,90 € l'unité + 2,60 € de participation à l'envoi = ..... €

Écrire en capitales, si inscrire ou une lettre par case. Laisser une case entre deux mots

N° Rue / Avenue / Boulevard ou Lieu de .....  
Code postal ..... Commune .....

Je joins mon règlement d'un montant de ..... € par :  
 Chèque bancaire à l'ordre de : **DAUPHINÉ LIBÉRÉ**  
 Carte bancaire : .....

Je peux aussi commander par téléphone (uniquement par CB) au **04 76 34 06 20**.  
Cartes bancaires à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, nous disposons d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.

Date d'expiration | | | | | | | | | |  
Date et signature

**CLELLES**

**TAXI CLELLOIS**  
Tout déplacement 24h/24 - 7j/7  
Hôpitaux/Gares/Aéroports  
Conventionné Sécurité Sociale  
**04 76 34 06 20**

**POUR PARAÎTRE  
DANS CETTE RUBRIQUE  
CONTACTEZ-LE**

38F12 - V1

ISS13 - V1